

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017

Date d'envoi de la convocation : 01/12/2017

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 167
Nombre de votants : 188

Secrétaire de séance : Patrick LERENDU

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 7 Décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 17 h 30 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (Jusqu'à 19h06), BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléante de BRECZY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle (pouvoir jusqu'à son arrivée), CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean (à partir de 18h15), DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, MEDART Monique suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie (à partir de 18h12), GOMERIEL Patrice, GOSSÉLIN Albert, GOSSÉLIN Bernard, GOSSÉLIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, LANGLOIS Alain suppléant de HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HANON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent (à partir de 18h03), HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNE Muriel (à partir de 18h45), LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne (jusqu'à 20h25), LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (à partir de 18h15), LAMOTTE Noël (à partir de 18h), LATROUITE Serge, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Jean-René suppléant de LECHEVALIER Michel, DELAPLACE Henry suppléant de LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, AUBERT Maurice suppléant de LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEMARECHAL Marc suppléant de LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LANGLOIS Hubert suppléant de LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Héléne, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel (à partir de 18h15 et jusqu'à 20h25), MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNON Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc (à partir de 18h28), PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis (à partir de 18h00), PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice (à partir de 18h12), ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 18h09), SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne (jusqu'à 20h31), TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERS Héléne, VALENTIN Jean-Louis, VEILLARD Rodolphe (à partir de 17h58), VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (à partir de 18h43), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BALDACCINI Nathalie à VILLETTE Gilbert (à partir de 19h06), BASTIAN Frédéric à BESUELLE Régine, BELHOMME Jérôme à LERENDU Patrick, CASTELEIN Christèle à AMIOT Sylvie (jusqu'à son arrivée), CATHERINE Arnaud à BAUDIN Philippe, CHARDOT Jean-Pierre à HAMELIN Jacques, DELESTRE Richard à LE MONNYER Florence, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline à HOULLEGATTE Valérie, GUYON Sophie à LEQUILBEC Frédéric, HAMON-BARBE Françoise à BOURDON Cyril, HUET Fabrice à HUET Catherine, LALOE Evelyne à DUFOUR Luc (à partir de 20h25), LAUNOY Claudie à ARRIVE Benoit, LE PETIT Philippe à HUBERT Jacqueline, LEFRANC Bertrand à GODEFROY Annick, LEJAMTEL Ralph à LEBONNOIS Marie-Françoise, LOUISET Michel à LERECULEY Daniel (à partir de 20h25), MARIVAUX Isabelle à GRUNEWALD Martine, REVERT Sandrine à LECHEVALIER Guy, RODRIGUEZ Fabrice à GOLSE Anne-Marie (jusqu'à son arrivée à 18h12), ROUSSEAU Roger à FEUARDANT Marc, ROUSSEL Pascal à HOUIVET Benoit, THEVENY Marianne à TISON Franck (à partir de 20h31), VARENNE Valérie à LAGARDE Jean, VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (jusqu'à son arrivée à 18h43).

Excusés :

BARBE Stéphane, BROQUET Patrick, CHOLOT Guy, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GOUREMAN Paul, HUBERT Christiane, LEPOITTEVIN Michel, MATELOT Jean-Louis, MAUQUEST Jean-Pierre, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo.

Délibération n° 2017 - 246

OBJET : Compétence facultative « soutien aux personnes âgées à partir d'actions de coordinations et d'animations menées à l'échelle intercommunale »

Exposé

Le vieillissement de la population est un fait avéré en France depuis de nombreuses années.

Dans le département de la Manche, L'INSEE indique dans ses prospectives que la part des plus de 60 ans, si la tendance se confirme, serait en 2042 de 39 % de la population contre 25 % en 2007, soit une augmentation de 62 %. Cette tendance est supérieure à celle de la Normandie.

Ce phénomène serait plus marqué dans l'arrondissement de Cherbourg, où le nombre de seniors devrait croître de 71 %, soit 32 000 personnes.

Ce vieillissement n'est pas sans conséquence en termes de santé publique. En effet, après 75 ans, on observe une prévalence en augmentation de pathologies lourdes et souvent concomitantes. De plus, la complexité des dispositifs d'aides et de prises en charge nécessite de pouvoir bénéficier d'appui dans les démarches.

Dans ce contexte général et par anticipation, l'Etat par les circulaires du Ministère de l'emploi et de la solidarité du 6 juin 2000 et du 18 mai 2001 a incité les départements à favoriser la mise en œuvre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) à destination des personnes âgées.

Le CLIC est un accueil de proximité, qui conseille, informe et oriente les personnes âgées et leur entourage, ainsi que les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Il centralise toutes les informations susceptibles d'intéresser les personnes âgées et les professionnels des secteurs sanitaires et sociaux.

Dans cet esprit, de 2003 à 2008 : 9 CLIC ont vu le jour dans la Manche. Lors de leur mise en place, le statut associatif a été privilégié contrairement à d'autres départements.

En 2008, les CLIC de la Manche élargissent leur public aux personnes handicapées et jusqu'en 2015, s'organisent autour de deux missions principales :

- Accueillir, informer, orienter : guichet unique de proximité à disposition des personnes âgées et de leur entourage. Les CLIC ont une vocation pluridisciplinaire et donnent des informations et des conseils sur tous les aspects de la vie quotidienne des personnes.

- Coordonner et animer des actions collectives d'information et de prévention et développer des réseaux de professionnels et de bénévoles.

Le 12 juin 2015, l'assemblée plénière du Conseil Départemental, dans le cadre de l'évolution de la politique départementale, décide de revoir l'organisation de la mission d'accueil, d'information et d'orientation. Il est désormais prévu d'internaliser cette fonction, auparavant dévolue aux CLIC, au sein des territoires de solidarités dans les Centres Médicaux Sociaux (CMS). Cette démarche a impliqué une reprise du personnel dédié à cette activité.

Fin 2015, le département conforte les CLIC dans leur rôle de coordination des acteurs locaux dans le champ de la gérontologie et du handicap et d'animation d'actions de prévention.

Actuellement, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, il existe deux CLIC : le CLIC Ouest Cotentin et le CLIC Nord Est Cotentin. Quant au CLIC de l'Agglomération Cherbourgeoise, il a fermé en avril 2014.

Du fait de la création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, la question d'un CLIC unique proposant des services sur l'ensemble du territoire, Cherbourg en Cotentin compris, s'est naturellement posée. Les CLIC existants ont alors proposé un projet visant à créer une seule entité associative : le CLIC du Cotentin, à partir 1er janvier 2018.

Les missions qu'il est envisagé de dispenser, au-delà des missions décrites précédemment sont les suivantes :

- Des accueils individuels Personnes âgées/Personnes handicapées,
- Des actions de prévention et de coordination des acteurs,
- Un Relais Assistant(e)s de Vie pour les aides à domicile en chèques emploi services.

Il s'agit ainsi de proposer une égalité de services aussi bien pour les territoires ruraux ou urbains.

Au vu de ce contexte démographique, des enjeux pour le territoire, et considérant la récente prise de compétence santé, notamment dans son aspect coordination des politiques de prévention, il semble important de soutenir cette démarche.

Cependant, le soutien à ce projet sur le territoire de la Communauté d'Agglomération suppose une prise de compétence de l'Agglomération : « soutien aux personnes âgées à partir d'actions de coordinations et d'animations menées à l'échelle intercommunale ».

Cette prise de compétence peut se réaliser par extension des compétences des anciennes Communautés de Communes qui avaient délibérées en ce sens, à savoir : Cœur Cotentin, Région de Montebourg, St Pierre Eglise, Val de Saire.

S'agissant d'une compétence facultative par extension, il convient de faire application du Code Général des Collectivités Territoriales et procéder au vote de la compétence à la majorité simple du Conseil Communautaire.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2016 créant la Communauté d'Agglomération du Cotentin et plus particulièrement son annexe présentant les différents statuts des communautés de communes fusionnées,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 191 – Contre : 0 – Abstentions : 16) :

- **Décide** de se doter de la compétence facultative ainsi libellée « soutien aux personnes âgées à partir d'actions de coordinations et d'animations menées à l'échelle intercommunale ».
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le conseiller délégué à signer tout acte ou convention permettant la mise en œuvre de ce transfert de compétence.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 26/12/17
et publication ou notification
du : 15/12/17



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN